

# INFORMATION PRESSE

3 OCTOBRE 2023

## INSTRUCTION DES CNI / PASSEPORTS : UNE JOURNÉE SPÉCIALE LE 12 OCTOBRE

Après le succès des nocturnes de cet été (365 dossiers traités), le service des titres d'identité de la Mairie propose de recevoir sans rendez-vous les citoyens qui souhaitent faire une demande de carte d'identité et/ou de passeport le jeudi 12 octobre de 8h à 15h30 (aucune remise de titre ne sera effectuée dans ce créneau mais elle sera possible de 15h30 à 16h30). Si le test d'une journée sans rendez-vous est concluant, il sera prolongé une fois par mois jusqu'à la fin de l'année.

### Les modalités :

- pas de prise de rdv
- le dossier devra être parfaitement complet (penser au jugement de divorce par ex.) et toutes les photocopies des pièces demandées devront avoir été faites au préalable. Les demandeurs peuvent retrouver l'ensemble des pièces nécessaires sur le site [montdemarsan.fr](http://montdemarsan.fr)
- les photos ne devront pas avoir été découpées au préalable

### Le nombre de dossiers traités par le service titres d'identité :

- 2020 : 2 338
- 2021 : 6 656 (arrivée d'une 4<sup>e</sup> station en milieu d'année)
- 2022 : 9 729
- 2023 : 8 110 (au 24 septembre). L'objectif de dépasser les 10 000 dossiers sera atteint.

### Pensez à venir les chercher

Pour rappel, à compter de la réception du SMS indiquant que votre carte nationale d'identité ou votre passeport est disponible, vous avez un délai de 3 mois pour le retirer au service des titres d'identité situé à la mairie de Mont de Marsan. Passé ce délai, le titre est détruit.

Contact presse : Pascal Larrazet  
[il.larrazet@montdemarsan-agglo.fr](mailto:il.larrazet@montdemarsan-agglo.fr)  
05 58 46 73 05



mont de marsan